**REGLEMENT GENERAL**

**Article 1**

La Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées met en compétition les Championnats de Motocross 2017 suivants :

**POUSSIN** : Ouverte aux licenciés NJ1, NJ2, NJ3 âgés de 7 à 12 ans de toutes les Ligues avec des motos d’une cylindrée de 50 à 65cc. Guidon d’Argent ou d’Or obligatoire.

**BENJAMIN** : Ouverte aux licenciés NJ2, NJ3 âgés de 9 à 12 ans de toutes les Ligues avec des motos d’une cylindrée de 85cc. La limite d’âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d’âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au 1er janvier de l’année en cours. Guidon d’Or obligatoire.

**85CC** : Ouverte aux licenciés NJ2, NJ3, NCO, LUE et INJ âgés de 12 à 15 ans de toutes les Ligues avec des motos d’une cylindrée de 85cc maximum. La limite d’âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d’âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1er janvier de l’année en cours.

**125CC 2T** : Ouverte aux pilotes NJ3, NCO, LUE et INTER de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées. Cylindrées imposées : Classe 125cc 2 Temps.

**PRESTIGE** : Ouverte aux pilotes et NJ3, NCO, LUE, INTER de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées. Cylindrées imposées : de 123cc à 500cc 2T et 175cc à 650cc 4T.

**CHALLENGE LMMP** : Ouverte aux pilotes NCO de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées n’étant pas sur la liste de notoriété (voir sur site [www.lmmp.fr](http://www.lmmp.fr)).

**COURSE SUR PRAIRIE** : Toutes catégories.

**Généralités**

Le titre de Champion sera porté durant toute la saison suivante (plaque rouge N° 1 si même catégorie). Tous les Clubs de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées, organisant une épreuve de Motocross, Sidecar Cross ou Quad Cross devront organiser une épreuve de Championnat de Ligue sur chaque manifestation, excepté Elite, Mondial ou Europe. Un Club ne pourra organiser 2 années consécutives dans la même catégorie, sauf entente avec les autres Clubs. Les Clubs ne pourront pas faire la publicité d’une finale de Championnat, la Commission se réservant le droit d’ajouter de nouvelles épreuves. Les pilotes participants au Championnat de Ligue seront susceptibles d’être sélectionnés à la Coupe de France des Régions, le pilote déclinant sa sélection ne pourra courir ce jour-là. **Les demandes de numéro se font sur** <http://ffm.engage-sports.com> **uniquement, pour les nouveaux numéros la licence 2017 doit être active.**

Pour tous les pilotes Motocross et pour toutes les catégories, **numéros à deux chiffres pour les cylindrées inferieures à 125cc**.

**Tout numéro non suivi d’un engagement dans le mois qui suit l’attribution sera annulé.**

Lors de la première épreuve, les pilotes désigneront leur représentant et le communiqueront au Délégué de l’épreuve.

**Les Clubs devront envoyer les horaires et le règlement particulier validés par la Ligue au Président de la Commission 2 mois avant l’épreuve**.

Le Directeur de course et les Commissaires sportifs seront désignés par la Ligue, si l’épreuve nécessite un Directeur de course Adjoint, celui-ci sera désigné par le Club.

Toute clause inscrite dans un règlement particulier d’une manifestation en contradiction de notre règlement sera caduque et non avenu. Une amende de **250€** sera infligée par la Commission aux Clubs qui n’auraient pas fait l’effort de combattre la poussière.

**COUPE DE FRANCE DES REGIONS**

La Commission sélectionnera les pilotes. Un pilote refusant sa sélection ne pourra participer à une quelconque épreuve à la même date (Article 8 du Championnat de France).

**Article 2 : Coureurs admis**

Le Championnat Midi-Pyrénées est réservé aux pilotes licenciés dans un Club de la L.M.M.P et des autres Ligues pour les Championnats Poussin, 85cc. Tous les coureurs qui enverront leur demande d’engagement dans les délais de l’Article 3 (sauf Challenge LMMP) devront être acceptés. Tout pilote devra être en possession de son numéro de course sur son maillot ou dossard.

**TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L’EPREUVE**.

**Article 3 : Engagements au Championnat de Ligue**

Les engagements aux divers Championnats de Ligue sont gérés uniquement par la Ligue et se feront en ligne sur le site <http://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB.

**Jusqu'à J-15 avant la manifestation** : 40€ dont 28€ pour le Club pour le Motocross (transpondeur compris) et 45€ dont 33€ pour le Club pour les Courses sur Prairie (transpondeur compris).

**Passé ce délai** : 56€ (sauf challenge). Les engagements seront clos à J-5

Le chèque de caution de 200€ est remplacé par une caution sur <http://ffm.engage-sports.com> par course.

Le pilote déclarant forfait doit déclarer forfait sur <http://ffm.engage-sports.com> et adresser le certificat médical à cm.lmmp@orange.fr. Le certificat médical précise l’arrêt de la pratique d’un sport ou un arrêt de travail (pas d’interprétation de scanner, radiologie etc.), ceci dans les 24h maximum après avoir déclaré son forfait. Pour tout désistement de l’engagement hors certificat médical la somme de 15€ sera retenue.

48h après la course aucun remboursement sur <http://ffm.engage-sports.com> n’est possible.

Si 20 jours avant l’épreuve, le nombre des engagés est insuffisant, le plateau pourra être complété avec des pilotes hors Ligue de même cylindrée. Dès cet instant, les inscriptions cesseront dès la capacité du circuit atteinte (pas de qualification).

Le tarif des engagements Club des courses annexes est libre.

La gestion de la caution transpondeur pour les courses annexes est à la charge du Club.

**Article 4 : Essais**

Ils devront avoir lieu, en 2 séances de 10 ou 15 minutes pour les Poussins et Benjamins et 15 ou 20 minutes pour les autres, espacés d’un minimum de 20 minutes. Tout pilote **n’ayant pas PRIS PART AUX ESSAIS**, se verra refuser le départ de la course. **Les 5 dernières minutes de la première séance d’essais libres seront consacrées aux tests de départ (sauf Challenge LMMP les 5 premières)**. L’ordre d’entrée pour les essais chronométrés se fera suivant le classement provisoire.

**Article 5 : Ordre d’appel sur la grille de départ**

Tous les pilotes devront passer par des essais chronométrés qui détermineront l’ordre de sortie pour les manches y compris les pilotes hors classement. Ces essais chronométrés se dérouleront lors de la 2ème séance d’essais **(sauf Challenge LMMP). Dès que la procédure de départ est engagée, l’accès au parc d’attente est fermé et les retardataires sont exclus de la manche**.

**Article 6 : Parc fermé / Départ**

Pilotes et machines devront impérativement être présents **en parc fermé 5 minutes avant leur heure de départ** et les pilotes arrivés en retard rentrerons en dernier sur la grille ; l’heure officielle étant celle de la pendule à l’entrée du parc fermé. Les départs seront donnés pour toutes les épreuves à l'aide d'une herse de départ homologuée, à l'exclusion de tout autre moyen.

Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant l’abaissement de la herse, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ : Seuls les pilotes ont le droit d’accès derrière la grille et préparer leur place de départ dans ce périmètre ceci sans utiliser d’outil. Il est interdit à quiconque d’accéder à l’espace situé en avant de la grille.

**Article 7 : Courses**

Les Championnats se dérouleront sur un maximum d’épreuves, chacune de 2 manches de 12 minutes + 1 tour pour les Poussins et Benjamins, 2 ou 3 manches de 15 minutes plus 1 tour pour les 85cc, 15 minutes + 1 tour pour le Challenge LMMP et 10 minutes + 1 tour pour le Trophée, 20 minutes + 1 tour pour les 125cc 2T et Ligue Prestige. Il devra être prévu une manche de consolation pour les non qualifiés (minimum 20 pilotes).

**Après tout arrosage ou travaux conséquents seule la série suivante pourra effectuer 1 tour de reconnaissance, les pilotes devront être en pré parc 10 minutes avant l’horaire de départ de la manche.**

**L’ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIES** (munis d’une licence FFM de l’année en cours sauf LDI et du Pass Organisateur).

**Article 8 - Classement**

Chaque manche est considérée comme une course en soi et attribue les points suivants, des places 1 à 20 : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1. Tous les pilotes classés à partir de la 21ème place marqueront 1 point (sauf Challenge LMMP) sous réserve d’avoir effectué 50% du nombre de tours du 1er.

**Concurrence de date**

Tout pilote participant à un Championnat de France, Coupe ou course FIM ou FIM Europe de Motocross en concurrence de date avec un Championnat de Ligue de Motocross, se verra réattribuer des points en Championnat de Ligue (moyenne sur les manches de Ligue ; ce calcul se fera au prorata de la totalité des épreuves courues par le pilote en Ligue à la veille de la finale ; moyenne arrondie au pair le plus proche : pas de décimale). Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir participé au minimum à 50% des épreuves Ligue. Il y a concurrence de dates lorsqu’il y a incapacité matérielle et physique d’être sur les 2 épreuves en même temps.

**Les pilotes devront envoyer au Président de la Commission la feuille de leurs résultats**. En cas d’exæquo, la dernière manche sera prépondérante. Pour le classement général final, on additionnera les points marqués dans la totalité des manches. En cas d’exæquo, on prendra les meilleurs résultats de manche jusqu’à obtenir une différence, en dernier ressort le premier meilleur résultat sera prépondérant.

**Article 9 : Contrôle des épreuves**

Chaque épreuve sera contrôlée par un ou plusieurs Délégués de la Ligue, auquel le Club organisateur devra remettre un laisser-passer pour accéder à n’importe quel point du circuit. Le chronométrage sera assuré par le Comité de Chronométrage de la LMMP. **Un photocopieur avec un responsable doit être disponible pour communiquer les résultats (pénalité de 200€)**. 1 ou 2 Commissaires techniques désignés par le Collège des Officiels de la LMMP officieront sur chaque épreuve et un **emplacement abrité** doit leur être réservé. Les organisateurs devront prévoir un parc d’attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ. Les machines y seront marquées ou plombées avant le **DEBUT DES ESSAIS**. Un pilote pourra faire contrôler 2 machines, mais devra choisir celle qu’il utilisera 5 minutes avant le départ de chaque manche. Le Commissaire technique devra différencier les 2 machines. En cas d’absence de celui-ci, le Délégué sera apte à prendre toutes décisions concernant le contrôle technique. A l’arrivée des finales, les 5 premiers de chaque manche devront OBLIGATOIREMENT mettre leurs machines en parc fermé durant 30 minutes après la proclamation des résultats. La cylindrée pourra être contrôlée sur réclamation d’un pilote (par écrit accompagné d’une caution de 75€) ou simple décision du Délégué. Un contrôle sonométrique sera effectué lors du contrôle technique

**Article 10**

La Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées récompensera les 3 premiers de chaque Championnat de Ligue et du Challenge LMMP lors d’une journée qu’elle organisera. Les pilotes absents non excusés ne pourront prétendre à leur Coupe, celle-ci restera acquise à la Ligue.

**Article 11**

La Commission pourra, en cas de besoin, modifier en cours de saison le présent règlement pour l’adapter à une épreuve particulière. Pour la remise des Coupes en fin de manifestation, il est demandé aux pilotes de monter sur le podium dans une tenue correcte.

**Article 12**

Pour tout ce qui n’est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l’annexe Motocross de la FFM sont applicables.

**Article 13 : Autorisation pour le Championnat de France Minivert**

Les demandes d’autorisations pour le Championnat de France Minivert devront parvenir au Président de la Commission **au plus tard le 5 février** passé cette date les autorisations seront données s’il reste des places.

**Classes**

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Classe** | **Cylindrée 2 Temps** | **Cylindrée 4 Temps** |
| **1/** | 65 | 85 |  |  |
| **2/ MX 2** | 100 | 150 | 175 | 250 |
| **3/ MX 1** | 151 | 250 | 251 | 450 |
| **4/ MX 3** | 251 | 500 | 451 | 650 |
| **Sidecar** | 350 | 750 |  | 1000 |
| **Quad** | 85 | 750 | 250 | 750 |

**Plaques numérotées**

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après pour le Motocross :

Poussin 50/65cc : plaque bleue, numéros blancs

Benjamin 85cc : plaque bleue, numéros blancs

85cc : plaque blanche, numéros noirs

125cc 2T : plaque noire, numéros blancs

Classe 2 : plaque noire, numéros blancs

Classe 3 : plaque blanche, numéros noirs

Classe 4 : plaque blanche, numéros noirs

Quad : plaque verte, numéros blancs

**REGLEMENT MOTOCROSS**

**Article 1**

Les numéros seront attribués suivant l’Article 1 du Règlement Général et non pas par les Clubs.

**Article 2**

Les Championnats de Ligue se dérouleront de la manière suivante :

**Catégorie Poussin** : 2 manches de 12 minutes + 1 tour

**Catégorie 85cc** : 2 ou 3 manches de 15 minutes + 1 tour

**Catégories 125 2T et Prestige** : 2 ou 3 manches de 20 minutes + 1 tour

**Challenge LMMP 125cc 2T, Open, Vétérans +37 ans** : 2 manches de 15 minutes + 1 tour

**Article 3**

Le nombre de qualifiés par épreuve correspondra à la capacité du circuit.

**Article 4**

Un pilote pourra faire deux Championnats avec une moto de cylindrée correspondante à la catégorie, ceci en marquant des points.

**Article 5**

L’organisateur devra récompenser les trois premiers de chaque catégorie : 3 premiers Poussins 50cc, 3 premiers Poussins 65cc, 3 premiers Benjamins 85cc, 3 premiers 85cc, Prestige : un podium par cylindrée MX1-MX2, tout ceci en prenant en compte les hors classement ; Challenge LMMP : les 3 premiers par catégorie ; Vétérans : un 2ème podium pour les +50 ans Super Vétérans. Tout cela si plus de 5 pilotes.

**Article 6**

Le départ des manches se fera suivant les essais chronométrés.

**Article 7**

En fin de saison, un titre de Champion de Ligue sera attribué par Championnat ou Challenge LMMP. En Prestige, classement et podium séparés par cylindrée.

**Article 8**

Pour tout ce qui n’est pas prévu au présent règlement, se référer au règlement général.

**Article 9**

Il est demandé aux pilotes de respecter la réglementation Ligue, FFM ainsi que la couleur des plaques et la taille des numéros.

**Article 10**

Les mini-motos sont interdites dans l’enceinte de la manifestation sous peine de sanction.

**Article 11**

Equipements du pilote conformément aux règles FFM (voir annuaire FFM). **Le tapis de sol est obligatoire. Le pilote sera responsable de son équipement après être passé au contrôle technique.**

**REGLEMENT DU CHALLENGE LMMP**

**Article 1**

La Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées parraine un Challenge LMMP réservé aux pilotes NCO de la Ligue Midi-Pyrénées sur un maximum d’épreuves se déroulant la veille des manifestations tout en respectant le cahier des charges. Les Clubs doivent organiser le même jour, les catégories suivantes :

125cc 2 Temps, Open 1 et 2 (+140cc) et Vétérans (cylindrée libre, âge des pilotes +37 ans). Pour la catégorie Open, les essais chronométrés détermineront les séries 1 et 2 à égalité de pilotes. **Fin des contrôles à 12h**.

**Article 2**

Sont exclus de ce Challenge LMMP, tout pilote étant sur la liste de notoriété (pilotes ayant fini dans les 20 premiers d’une manche en 125cc 2T ou Prestige et les 5 premiers cadets. Voir liste sur [www.lmmp.fr](http://www.lmmp.fr).

**Article 3**

Droit d’engagement 40€ transpondeur compris. Caution transpondeur de 200€ sur <http://ffm.engage-sports.com>, voir Article 3 du règlement général.

**Article 4**

Les premiers engagements suivant la capacité du circuit, reçus par série seront pris en compte.

**Article 5**

**Chaque participant doit apposer sur le haut de la plaque avant de sa moto, le sticker du Challenge qui lui sera remis lors du contrôle technique sans le découper.**

**Article 6**

L’attribution des points se fera sur le classement des manches de la journée. Voir cahier des charges.

**Article 7**

Seront récompensés en fin de saison, les trois premiers de chaque catégorie et les plus de 50 ans en vétérans si + de 5.

**Article 8**

Calendrier des épreuves : consulter [www.lmmp.fr](http://www.lmmp.fr)

**Article 9**

Seront récompensés en fin de saison, les trois premiers de chaque catégorie.

**REGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE**

**Article 1**

La Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées organise un Championnat de Courses sur Prairie, sur un minimum de 2 épreuves inscrites à son calendrier.

Licenciés admis : NJC, NCO, INTER et LJ hors classement.

Cylindrées : 50cc, 65cc, 85cc, 125cc, +125cc, Quad.

**Article 2**

Droit d’engagement de 45€.

**Article 3**

Les Courses sur prairie se dérouleront en circuit fermé, sur un terrain plat, ne comportant aucun obstacle, ni virage relevé, ni partie bitumée, ni saignée le long de la piste. La longueur de la piste devra être comprise entre 800 et 3000 mètres. Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur la piste est de 20 (10 pour les Quads) pour une piste de 800m, plus 2 pilotes par 100 mètres ou fraction de 100 mètres, avec un maximum de 40 (30 pour les Quads). Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%. La longueur de la ligne de départ doit être de 80 mètres maximum. La grille de départ **obligatoire** doit avoir une largeur permettant de disposer d’au moins 20 places solos + 1 mètre de sécurité de part et d’autre, soit une largeur de 22 mètres minimum.

**Article 4**

Les machines admises seront de type tout terrain.

**Article 5**

La durée des manches est fixée à 8 minutes + 1 tour pour toutes les catégories avec un **maximum de 3 manches par catégorie**.

**Article 6**

Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

**Article 7**

Seront récompensés en fin de saison les 3 premiers de chaque catégorie, à savoir : NJC, NCO, 125cc et +125cc et Quad s’il y a au moins deux épreuves.